

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 30 mars 2023  
Séance du 6 avril 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

**Membres ayant donné pouvoir** : Madame DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), Madame MORANTIN Brigitte (pouvoir à MICHON Jacques), Madame KERRAR Maggy (pouvoir à POULAIN Ophélie), Monsieur IDLHAJ Hamed (pouvoir à CINQUEMANI Sébastien), Monsieur ZAIR Mohamed (pouvoir à BACHIRI Karim)

**OBJET : Ressources Humaines : Séjour Sportif 2023 : rémunération du personnel de service**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de fixer la rémunération du personnel de service pendant le séjour sportif 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service lors du séjour sportif à Malbuisson en Avril 2023 ainsi qu'il suit :
  - Du 14/04/2023 au 21/04/2023 (8 jours) :
    - o Rémunération brute forfaitaire journalière : 123,97 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
  - Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2023.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget 2023.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS

